



PATINAGECANADA

JUGE SENIOR DE PATINAGE SYNCHRONISÉ DE SECTION

Juge junior de patinage synchronisé

Antécédents de patinage :

deux parmi les suivants : test de style libre, d'habiletés de patinage ou de danse junior bronze; ou

un parmi les suivants : test de style libre, d'habiletés de patinage ou de danse senior ou test de compétition juvénile; ou

un test de niveau plus élevé

(Voir l'article 13.1 de la politique sur les définitions, les désignations et les qualités des officiels pour plus de renseignements)

Stage senior : Date : _____

Examen : Note finale : _____

Exigences pour les juges stagiaires

Toutes les cases ci-dessous doivent être cochées.

Court senior

Libre senior

Senior ou ouvert

À noter : Si le candidat ne peut soumettre un rapport de juge stagiaire senior portant sur plus de quatre patineurs, il est tenu de faire l'exercice de juge stagiaire sur bande vidéo. Cet exercice se déroulerait avec un surveillant de section, qui rédigera un rapport de juge stagiaire, soumis dans le cadre de la documentation de promotion.

Rapports d'arbitre sur la notation au niveau actuel

Toutes les cases ci-dessous doivent être cochées.

Court junior

Libre junior

Intermédiaire ou junior

À noter : Si le candidat ne peut soumettre un rapport d'arbitre junior, il est tenu de rédiger un rapport de juge stagiaire pour une épreuve junior. La notation du juge stagiaire doit être faite en présence d'un surveillant et jugée satisfaisante. Si le juge stagiaire n'a pas d'occasion de notation, un rapport de notation d'une épreuve junior sur bande vidéo doit être rédigé et jugé satisfaisant.

***Conformément à l'article 3.4 de la politique sur les définitions, les désignations et les qualités des officiels, toutes les exigences sont valides pour deux ans à compter de la date d'achèvement.**